

Projet de plan d'action en patrimoine 2017-2022, Ville de Montréal

Commentaires de Daniel Chartier, architecte paysagiste

Ce mémoire présente mes principaux commentaires concernant le Projet de plan d'action en patrimoine 2017-2022 élaboré par la Ville de Montréal.

Le projet de plan d'action procède d'excellentes intentions, tout comme il semble être le fruit de discussions avec bon nombre d'intervenants. Le résultat, cependant souffre d'un certain échevellement. On a l'impression que la Ville compte agir, ici et là, au gré des urgences ponctuelles. Une telle démarche produit rarement les effets optimaux pour la dépense engagée. Cela est vrai même lorsque l'on parle de propriétés de très grande envergure.

Ces interventions doivent systématiquement être examinées dans un contexte plus large afin d'optimiser leurs retombées positives sur la préservation et la véritable mise en valeur des différents types de patrimoines.

Par exemple, sauvegarder des résidences, dispersées çà et là dans un quartier, aura bien moins d'effet que sauvegarder le même nombre de résidences regroupées sur des avenues identitaires, comme les rues Notre-Dame, Sherbrooke, Gouin... ou autour de ou des noyaux villageois avec église, écoles, presbytère et centres communautaires.

Longue-Pointe, comme exemple

Dans mon quartier, jadis Longue-Pointe appelé aujourd'hui, Mercier-Est, la rue Notre-Dame a jadis fait l'objet de destructions massives organisées par la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec, via le ministère des Transports ou le Gouvernement d'Ottawa via le Port de Montréal. Ce ne serait que justice que, dans le cadre des grands projets de développement en cours ou projetés, ces instances supérieures préparent un train coordonné de mesures compensatoires ou de soutien à la restauration du milieu. Un tel travail fin de protection et de mise en valeur d'un patrimoine modeste contribuerait même à la restauration d'un héritage national de première envergure, le Chemin du Roy.

Le mont Royal

De même, sauvegarder les institutions, dites excédentaires, sur la montagne, pour elles-mêmes, n'aura pas le même effet structurant que procéder à une mise en valeur de ces joyaux coordonnée avec celle des milieux dans lesquels ils s'insèrent.

La mise en valeur des ensembles institutionnels de la montagne doit être examinée et développée dans le continuum entre la montagne et les quartiers environnants, dont le centre-ville de Montréal. Les amis de la montagne et la Chambre de commerce ont exprimé lors de la consultation sur la Stratégie Centre-Ville leur volonté que la Ville s'engage activement avec les

différents acteurs à améliorer les accès à la montagne depuis le centre-ville et à restaurer/requalifier les institutions de la montagne. Ces deux actions doivent être coordonnées, de façon à maximiser les retombées des investissements prévus.

Les terrains des ensembles institutionnels de la montagne ont une valeur exceptionnelle qui doit être mise à profit pour consolider le patrimoine identitaire et emblématique de Montréal qu'est le mont Royal. Le réaménagement /réinterprétation des terrains du Royal-Victoria, de l'hôpital Shriners, du couvent des sœurs des Saints-Noms de-Jésus-et-de-Marie... ne doit pas simplement viser à la consolidation de ces terrains exceptionnels en soi. Ces interventions doivent s'inscrire dans une vision globale d'accessibilité à la montagne, dans le développement d'un réseau écologique de grande qualité, dans une gestion des eaux durable et écologique, dans une stratégie d'éducation populaire...

Pour comprendre les exigences très fortes d'une véritable mise en valeur patrimoniale et fonctionnelle des constituantes de la montagne, j'invite la Commission permanente et l'ensemble des parties prenantes de la montagne à lire le document que j'ai rédigé et qui résume mes 25 ans d'engagement envers le mont Royal, à titre d'architecte paysagiste de la Ville de Montréal, comme citoyen engagé et comme membre du Board of Trustees de la National Association for Olmsted Parks.

Ce document ne résume pas seulement mes opinions. Il fait surtout la synthèse des orientations développées au cours des 25 dernières années, lors des consultations publiques et des études savantes. Il explique aussi pourquoi l'œuvre de Frederick Law Olmsted sur le mont Royal est une œuvre phare de ce génie, l'un de ses sept grands parcs urbains démontrant une palette d'interventions ancrées sur le génie des lieux touchés. Cette valeur exceptionnelle doit mieux être reconnue, ici même et au niveau international. Sont encore d'actualité les principes que ce génie a développés, à savoir créer une œuvre d'art globale tirant parti des caractéristiques intrinsèques de la montagne pour faire paraître le mont Royal plus haut, plus vaste et surtout pour ressourcer les visiteurs en profondeur. Mon mémoire explique les enjeux actuels et présente un ensemble coordonné de pistes d'action souhaitables, tant pour faire certains choix plus philosophiques, que pour solutionner un ensemble de problèmes fonctionnels.

http://www.cpcq.gouv.qc.ca/fileadmin/user_upload/docs/mont-royal/Memoires/Magnifier_et_enchanter_le_MR_2016_11_20_N_B_final.pdf

Ce document fouillé a été présenté au *Conseil du patrimoine culturel du Québec* lors de la consultation publique portant sur le *Projet de plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal*. Le document que j'ai rédigé se veut un ouvrage de référence visant à présenter aux intervenants de la montagne un coffre d'outils destinés à gérer le mont Royal de façon proactive et cohérente.

Lors de la consultation du CPCQ, j'ai présenté un Powerpoint aux commissaires pour démontrer les faiblesses majeures du Projet de plan déposé par le ministère de la Culture et pour demander qu'une vision d'avenir soit élaborée et présentée aux parties prenantes. L'objectif est

non seulement de disposer d'outils pour contraindre les intervenants à ne pas agir mal, mais surtout à leur offrir cette vision qui les guiderait pour mettre le mont Royal en valeur en le magnifiant et en créant une séquence de paysages enchanteurs.

L'engagement des institutions de la montagne, des organismes citoyens et des villes ou gouvernements développé depuis plus de vingt-cinq ans est exceptionnel. Cette vision portée depuis le Plan préliminaire de mise en valeur du Mont-Royal de 1990 et incarnée peu à peu dans une série d'actions cohérentes a grandement augmenté la valeur du mont Royal. Toutes ces actions permettent aujourd'hui, bien mieux qu'hier, et moins bien que demain, aux Montréalais et aux visiteurs de se ressourcer pleinement sur la montagne, d'y agir dans un cadre à la hauteur de ses potentiels naturels et culturels. Les actions doivent se poursuivre inlassablement, de façon cohérente.

Mon document et ma présentation furent accueillis très chaleureusement par les commissaires du CPCQ.

J'espère que ces documents aideront la Commission à formuler des recommandations qui permettront au plan d'action final de dépasser la simple somme d'actions à court terme pour mieux les inscrire dans une vision plus large du patrimoine et de créer les synergies souhaitables.

J'espère finalement que des documents comme le mémoire que j'ai préparé pour le mont Royal profiteront du réseau de diffusion que la Ville propose pour mieux faire connaître les patrimoines et les pratiques souhaitables.

Daniel Chartier
architecte paysagiste
FCSLA
prix du Mont-Royal
prix Frederick G. Todd
honneur 2005, Action patrimoine
Trustee National Association for Olmsted Parks

En annexe se trouve le Powerpoint soumis lors de la consultation sur le Projet de plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal, auquel j'ai inclus un ensemble de commentaires résumant les discussions avec le CPCQ.